

Communiqué de presse

Zurich, le 5 septembre 2021

Sans indemnisation, les restrictions seraient insupportables

Dans l'ensemble, la situation dans l'hôtellerie-restauration est plus tendue qu'il y a un an. Les liquidités se sont à nouveau détériorées au cours de cet été. Les réserves sont épuisées. En même temps, en cas de nouvelles restrictions, les établissements s'attendant à d'importantes pertes de revenus. Les indemnités pour cas de rigueur ont soulagé la branche à court terme mais pas de façon pérenne.

Du 28 au 31 août, GastroSuisse a mené une enquête auprès de 3177 membres sur la situation des affaires. Plus d'un tiers des établissements interrogés (36,4%) indique qu'ils se trouvent actuellement en difficultés financières à cause de la crise du coronavirus. D'une part, les restrictions actuelles pèsent lourdement sur l'hôtellerie-restauration. 85,7% des membres interrogés ont répondu que les conditions imposées par les autorités pénalisent significativement le résultat. D'autre part, le chiffre d'affaires réalisé durant l'été 2021 est nettement inférieur à celui de l'été 2020. Les participants ont réalisé environ 70% du chiffre d'affaires d'une exploitation normale avant la crise du coronavirus en juillet (69,9%) et août (70,6%) de cette année. Appliqué à l'année (janvier à août), le chiffre d'affaires de l'année dépasse de peu la moitié (52,8%) de celui avec une exploitation normale avant la crise du coronavirus. Contrairement à l'année 2020, un recul similaire du chiffre d'affaires est enregistré dans tous les types de régions. Dans l'ensemble, la situation des affaires est plus tendue qu'il y a une année. «Les liquidités se sont à nouveau détériorées au cours de l'été», constate Casimir Platzer, président de GastroSuisse. De plus, près de la moitié des établissements (48,5%) estime que l'évolution des affaires sera négative, voire très négative ces trois prochains mois. Seuls 18,2% tablent sur une évolution positive. Selon Casimir Platzer, «d'éventuelles restrictions frapperaient l'hôtellerie-restauration plus durement que jamais.»

Obligation du certificat COVID: les établissements s'attendent à des pertes de chiffre d'affaires importantes

Une extension du certificat COVID à l'hôtellerie-restauration représente une diminution du potentiel d'accueil de clients jusqu'à concurrence de 45%. Par conséquent, la majorité des membres de GastroSuisse redoutent un recul de leurs chiffres d'affaires si l'obligation du certificat COVID était étendue à la restauration. 56,7% des établissements questionnés craignent que malgré une abolition des restrictions de capacité actuelles, l'introduction du certificat COVID leur occasionne au moins 30% de pertes de revenus. «Près d'un quart des établissements (23,1%) prévoit de perdre au moins la moitié de leurs chiffres d'affaires», dit Casimir Platzer. 13% ne s'attendent pas à un recul du chiffre d'affaires. Par conséquent, à ce jour, 97% des établissements ont renoncé à une restriction de l'accueil par un recours volontaire au certificat COVID.

Les restrictions doivent être indemnisées

A la vue de la situation commerciale tendue dans l'hôtellerie-restauration, de nouvelles restrictions économiques telles que l'extension du certificat COVID ont un impact immédiat sur les liquidités et menacent l'existence des établissements. Selon la statistique de l'emploi de l'Office fédéral de la statistique, près de 5300 emplois dans l'hôtellerie-restauration ont été perdus depuis début 2020. «Cela correspond à un emploi sur cinq», constate Casimir Platzer. Puisque la procédure sommaire des décomptes en cas de réduction de l'horaire de travail expirera fin septembre et que la procédure simplifiée de préavis a déjà été annulée, la suppression d'emplois dans l'hôtellerie-restauration se poursuivra. Afin d'empêcher cette érosion, d'éventuelles restrictions doivent être accompagnées d'indemnités.

Les indemnités pour cas de rigueur ont aidé la branche et permis d'éviter un désastre. Ainsi, les membres interrogés estiment que les liquidités étaient bien meilleures en mai 2021 qu'en janvier 2021. Cependant, pour plus de 50% des bénéficiaires (52,4%), les indemnités pour cas de rigueur couvraient moins de 50% des coûts fixes non couverts pendant les fermetures ordonnées par les autorités. A l'échelle de la Suisse, l'hôtellerie-restauration a été fermée pendant 30 semaines et 6 jours. A cela s'ajoutent les fermetures partielles, telles que la fermeture dès 19 heures et des fermetures au niveau des cantons. Pour plus d'un quart des membres interrogés (26,4%), cette indemnité ne couvrait même pas 30% des coûts fixes non couverts. Grâce aux indemnités pour cas de rigueur, les bénéficiaires ont pu souffler un bref instant. Cependant, elles ne suffisent pas à tempérer les effets de restrictions supplémentaires. Les membres interrogés estiment qu'actuellement les liquidités se sont à nouveau détériorées par rapport à mai 2021. «Les réserves sont épuisées», explique Casimir Platzer. Il n'est dès lors pas étonnant qu'à ce jour trois quarts des bénéficiaires (76,4%) d'un crédit transitoire COVID-19 n'aient pu le rembourser, respectivement l'amortir.

Contact

Casimir Platzer, président de GastroSuisse

Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.